

APPEL D'OFFRES

DÉPLOIEMENT FORMATION PARA-ACCUEILLANTE ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION

Objet : Appel d'offre relatif à la création d'une recommandation stratégique et d'une campagne de communication

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est l'instance du mouvement sportif qui représente, anime et coordonne l'ensemble des acteurs qui proposent, en loisirs comme en compétition, une offre sportive à destination des personnes en situation de handicap. À ce jour, il compte 41 fédérations membres.

1. Le CPSF

1.1 Contexte et vision

Fondé en 1992, le Comité Paralympique et Sportif Français est membre du Comité Paralympique International (IPC), au même titre que le Comité national Olympique et Sportif Français (CNOSF) est membre du Comité International Olympique (CIO), et conduit la délégation française aux Jeux Paralympiques.

Ces dernières années le CPSF a connu de nombreuses évolutions qui modifient fondamentalement sa position sur l'échiquier sportif national et international et qui l'amènent à se repenser tant dans ses missions que dans sa structuration.

Jusqu'au début de la décennie seule une fédération sportive préparait des athlètes aux Jeux Paralympiques. La FFH et le CPSF étaient alors 2 entités superposées et n'avaient pas de réelles raisons d'être distinctes sauf d'un point de vue administratif, le CPSF étant le seul interlocuteur de l'IPC au niveau national.

La réintroduction des sportifs déficients intellectuels au programme des Jeux Paralympiques de 2012 a constitué une première étape dans l'évolution de la place du CPSF.

La reconnaissance législative du CPSF en 2015 ainsi que sa position dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 lui ont clairement conféré un rôle de représentant du mouvement paralympique et des fédérations qui le composent (41 à ce jour).



Partenaires Mondiaux



Partenaires Premium



Partenaires Officiels



Cette évolution est particulièrement notable si l'on observe le nombre des acteurs impliqués dans les Jeux Paralympiques : une fédération en 2000, 5 en 2016 à Rio, 12 en 2020 à Tokyo.

1.2 Missions

Le CPSF poursuit son développement à travers 4 grandes missions :

- Promouvoir l'unité du mouvement paralympique en France en lien étroit avec les instances qui le composent ;
- Représenter, défendre et coordonner, le mouvement paralympique français à l'international et en particulier auprès de l'IPC (Comité Paralympique International) ;
- Encourager le développement du sport de haut niveau et du sport pour tous en lien avec les fédérations affiliées ;
- Organiser et structurer la délégation française lors des Jeux Paralympiques et compétitions internationales sous l'égide directe de l'IPC. Le CPSF étant le seul interlocuteur de l'IPC pour la France.

2. Contexte et ambitions du projet

Initié par le Comité Paralympique et Sportif Français, Paris 2024 et la Ville de Paris, le projet de réseau des clubs para accueillants s'inscrit dans la stratégie d'Héritage des Jeux de Paris 2024 et a pour ambition de construire un réseau structuré et sensibilisé à l'accueil des publics en situation de handicap dans les clubs sportifs volontaires. Dans ce cadre, trois sessions expérimentales ont été tenues, à Paris et en Seine Saint Denis.

La démarche est inédite. Elle traite de tous les handicaps et toutes les pratiques sportives avec un objectif : permettre à toutes les personnes en situation de handicap de pratiquer le sport de leur choix, près de chez eux, dans le club de leur choix

Pourquoi cette initiative ?

Dans un contexte marqué par la tenue des Jeux Paralympiques de Paris dans 2 ans, la question de l'inclusion est plus que jamais au cœur de l'action de Paris 2024, du CPSF et de la Ville de Paris. Aujourd'hui, 90 %* des personnes en situation de handicap pensent qu'il est important voire essentiel de pratiquer une activité physique.

Ainsi, la construction d'un réseau de clubs para accueillants répond en partie à la nécessité de permettre à tout un chacun de pratiquer une activité physique à proximité de chez soi. L'objectif est simple : proposer aux clubs ordinaires souhaitant développer une section para sportive un programme d'accompagnement complet, destiné à lever les freins à l'engagement qu'ils pourraient rencontrer dans le cadre de leur ouverture à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, quel qu'il soit. Le dispositif de formation para-accueillante permet de sensibiliser aux spécificités de l'accueil de personnes ne situation de handicap en club, de proposer des outils adaptés aux projets des clubs et de s'inscrire dans un réseau de structures. Objectif : une solution en club près de chez soi pour chaque jeune qui veut pratiquer.

* Source : baromètre national des pratiques sportives 2018, INJEP



Une première formation à Paris

En présence de dirigeants et d'encadrants de sept clubs parisiens volontaires, ce premier rendez-vous animé par le Comité Paralympique avec l'appui de la FF Handisport et de la FF Sport Adapté a proposé des échanges riches : compréhension du monde sport-handicap, prise en compte des spécificités liées au handicap, projet du club... de quoi dispenser un premier niveau de formation (**non certifiante**) pour les structures sportives.

Ce nouveau dispositif expérimenté à Paris et étendu à la Seine Saint-Denis a vocation à s'étendre au plan national avec comme objectif la formation de 3000 clubs sportifs à horizon 2024, avec le soutien de l'Etat

NB : Le déploiement de ce dispositif se fait en partenariat avec les Fédération Française Handisport et Fédération française du Sport adapté.

PRESENTATION COMPLETE DU DISPOSITIF

3. Attentes

Dans le cadre du déploiement de ce dispositif, le Comité Paralympique et Sportif Français souhaite un accompagnement relatif à la conceptualisation d'une recommandation stratégique puis de la création d'une campagne de communication L'agence retenue se verra confier l'ensemble du projet, intégrant 3 grandes phases :

PHASE 1 : Déploiement d'une stratégie globale et de premiers livrables à destination des partenaires institutionnels / têtes de réseaux et collectivités territoriales.

Objectifs :

- Conceptualiser une réflexion stratégique pour :
 - o Faire connaître le projet dans son ensemble, sa philosophie, sa raison d'être, son fonctionnement, son objet
 - o Mobiliser les grands partenaires du projet, les têtes de réseaux pour les inciter à s'engager

Cibles :

- Partenaires institutionnels (Etat, associations d'élus...)
- Réseau sport et handicap (Fédérations...)
- Collectivités territoriales

Livrables :

- Déploiement d'une recommandation stratégique
- Création d'un concept et d'une identité de marque (territoire visuel, naming, messages clés) impactants, déclinables et en cohérence avec les différentes phases, cibles et objectifs du projet
- Création de premiers outils de promotion :
 - o Plaquette de présentation du dispositif
 - o 1 KV
 - o Vidéo de présentation du dispositif



Timeline :

Rendu premiers livrables **le 30 septembre 2022**

Budget :

40k€ HT

PHASE 2 : Déploiement d'une campagne de communication 360 à destination des cibles primaires : comités, ligues, clubs.

Objectifs :

- Communication 360 autour de l'engagement des clubs : donner envie, convaincre de l'utilité de se former

Cibles :

- Comités régionaux
- Comités départementaux
- Ligues
- Clubs sportifs

Livrables :

Campagne globale avec déclinaison de supports print, web, médias (à déterminer avec l'agence)

Timeline :

1 er trimestre 2023

Budget indicatif :

150-250K€ HT

PHASE 3 : Déploiement d'outils de promotion à destination des pratiquants.

Objectifs : Elargir la communication à une cible BtoC & valoriser les clubs formés

- Toucher les cibles finales du dispositif : le pratiquant en situation de handicap afin de l'inciter à se rendre dans les clubs sportifs formés
- Permettre aux clubs ayant pris part au programme de valoriser leur engagement (je suis formé pour accueillir du public)

Cibles :

- Personnes en situation de handicap
- Clubs sportifs

Timeline :

TBD

Budget indicatif :

250-350k HT



NB: L'ensemble des contenus de communication pourront être utilisés par le CPSF, le COJO, l'Etat mais également être mis à la disposition de ses fédérations membres, de leurs clubs affiliés et des entités déconcentrés

4. Prérequis

Le CPSF s'engage à confier le marché à l'agence dès lors que celle-ci s'engage à l'accompagner sur l'ensemble du projet présenté ci-dessous (phases 1,2,3). Les budgets des phases 2 et 3 doivent être confirmés.

5 - Cession de droits

Le CPSF qui aura acquis les droits de cette campagne, pourra assurer en interne des déclinaisons complémentaires du ou des visuels clés, à partir de la remise des fichiers natifs qui lui seront remis par l'agence retenue.

Les supports suivants pourront être produits par le CPSF (liste non-exhaustive) : Affiches, leaflet, flyer, PLV, déclinaisons web et réseaux sociaux, déclinaisons médias (presse, affichage, etc.). Les fédérations membres du CPSF ou les éventuelles institutions associées à cette campagne pourront être amenées à positionner leur logo et photo sur les visuels de cette campagne et à relayer sa diffusion sur leurs propres supports (site internet, réseaux sociaux et publications fédérales notamment).

6 - Obligations

- Respect de la charte graphique du CPSF (document joint).
- Recherche iconographique des visuels les plus adéquats par rapport au concept créatif, aux cibles prioritaires et acquisition des droits pour une communication médias (radio) pour une durée d'une année.

7. Conditions de réponse et Rétroplanning

L'offre devra en outre contenir les points suivants :

- L'acte d'engagement, dûment complété
- Une présentation de l'agence et de projets similaires
- Une présentation de l'équipe projet dédiée
- Un rétroplanning de déploiement du projet
- Une présentation détaillée de l'échéancier de paiement

Rétroplanning :

- Session de Q&A avec les agences : Lundi 12 septembre 2022
- Date limite de réception des offres : Lundi 19 septembre 2022
- Soutenances d'appel d'offres : Mardi 20 septembre 2022
- Choix de l'agence : Mercredi 21 septembre 2022
- Livraison de la recommandation stratégique, concept, plaquette et vidéo : **vendredi 30 septembre 2022**





Contacts

Pour toute question : Session de Q&A prévue le lundi 12 septembre 2022

Pour l'envoi des dossiers :

Marion WATELLE – Directrice de la communication / m.watelle@france-paralympique.fr

ou

Comité Paralympique & Sportif Français

INSEP

11 Avenue du Tremblay 75012 Paris

